



# Jébsa News

N° 24 – Décembre 2016

## ETAT CIVIL

### GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 10/11 : Mme SELIG Lily, née WOLFSPERGER, 85 ans
- Le 11/11 : M. SELIG Armand, 95 ans
- Le 14/11 : Mme WANTZ Astrid, née MEYER, 70 ans
- Le 23/11 : Mme HENNY Ghislaine, née MARCHAL, 70 ans
- Le 09/12 : M. FRITSCH Jean-Jacques, 75 ans
- Le 19/12 : Mme LUDWIG Mariette, née MOELLINGER, 85 ans
- Le 09/01 : Mme BEYSANG Irène, née SELIG, 70 ans
- Le 12/01 : Mme BOESCHLIN Marthe, née SPENLE, 70 ans
- Le 22/01 : M. HERRGOTT Roland, 70 ans
- Le 24/01 : Mme WOLFSPERGER Yvonne, née GAMER, 85 ans



### NAISSANCES :

- Le 26/10 : DARSTEIN Anaïs de DARSTEIN Lionel et SCHMUCK Fanny
- Le 02/11 : GUTH Maélynn de GUTH Michaël et SELIG Sylvie
- Le 03/11 : ROTH SCHMITT Martin de SCHMITT Jonathan et ROTH Marie

## MANIFESTATIONS A VENIR

- |  |                     |
|--|---------------------|
| ➤ Le 23/12 : Culte de Noël des enfants             | Eglise              |
| ➤ Le 13/01 : Vœux du Maire – Municipalité          | Salle polyvalente   |
| ➤ Le 22/01 : Fête des aînés                        | Salle polyvalente   |
| ➤ Les 28 et 29/01 : Commémoration de la Libération | Monuments aux morts |

## BAR CHEZ FRED

Depuis le 2 décembre dernier, le bar du village a rouvert ses portes. Christine et Frédéric Schmitt vous y accueillent dans une ambiance chaleureuse et conviviale aux horaires suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et dimanche de 10h00 à 22h00

Le mercredi de 10h00 à 14h00

Le vendredi et samedi de 10h00 à 1h00



## BALAYEUSE

Nous vous rappelons que la balayeuse passe dans le village chaque premier mercredi du mois. Merci de veiller à laisser les trottoirs libres afin de faciliter son passage.

## FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

La mairie sera fermée du 27 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus.

Une permanence pour les inscriptions sur liste électorale sera assurée le samedi 31 décembre 2016 de 9h00 à 12h00.

L'agence postale communale sera fermée du 27 au 30 décembre 2016 ainsi que le 2 janvier 2017. Elle sera ouverte le samedi 31 décembre 2016.

Les lettres et colis en instances seront à récupérer à la poste de Muntzenheim durant cette période.

**TRANSFERT DE LA TRESORERIE DE MUNTZENHEIM  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Dans le cadre de l'adaptation du réseau des trésoreries du Haut-Rhin, l'activité de la trésorerie de Muntzenheim sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon les attributions suivantes :

- **Pour connaître, modifier ou payer votre impôt sur le revenu, votre taxe foncière, votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public :**

Service des Impôts des Particuliers de Colmar  
Cite administrative - 3, rue Fleischhauer - Bât A  
68000 COLMAR  
Tel 03.89.24.81.37  
sip.colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public

Le lundi mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,  
Le mardi et vendredi de 8h30 à 12h

- **Pour procéder au paiement ou pour obtenir toute information relative à votre facture d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, de périscolaire... :**

Trésorerie de Colmar Municipale  
Cité administrative – 3, rue Fleischhauer - Bat J  
68026 COLMAR cedex  
Tel 03.89.21.61.30  
t068004@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public

Le lundi mercredi et jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h,  
Le mardi et vendredi de 8h30 à 11h45

Un accueil fiscal sera mis en place dès le 18 janvier 2017, et pendant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année, le mercredi de 8h30 à 11h30 à la Mairie de Muntzenheim, située au 34 rue Principale. Cette permanence vous permettra d'obtenir une réponse aux questions d'ordre fiscal et sur le calcul de vos impôts.

**Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, des solutions de paiement simples, pratiques et sûres :  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Mon espace particulier**



[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Le site de l'État français des Particuliers



*La municipalité de Jebnheim vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année!*

**JOYEUX NOËL**



---

## PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

---

### Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 1 décembre 2016 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTE F., HUGLIN M., EGELE V., RIVET P., NEUSCHERER S., LENNER L., HUG R., SELIG S.

Membres absents: ALBRECHT P. (procuration à KLEIN J-P.), JUNG M. (procuration à LENNER C.), PETER C. (procuration à HUG R.).

La réunion de Conseil Municipal a été précédée d'une réunion de travail.

### 1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/10/2016**

### 2. **URBANISME**

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en Mairie.

### 3. **COLMAR AGGLOMERATION : MUTUALISATION**

Par délibération du 17 décembre 2015, Colmar Agglomération a approuvé le schéma de mutualisation des services de la ville de Colmar et de Colmar Agglomération au vu du projet d'organigramme commun des deux structures et du tableau retraçant les mises à dispositions réciproques entre les collectivités.

La commune de Jepsheim est concernée par cette mutualisation dans la mesure où un agent communal est mis à disposition de Colmar Agglomération pour la gestion de la station d'épuration. Le montant de la prestation facturée à Colmar Agglomération s'élève pour l'année 2016 à 16 000 €.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de prendre acte et d'approuver le schéma de mutualisation.

### 4. **COLMAR AGGLOMERATION : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

La Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport sur la gestion de Colmar Agglomération concernant les exercices 2009 et suivants (jusqu'à 2014), en application des dispositions de l'article L.243-7-II du code des juridictions financières. Ce rapport a été soumis à l'organe délibérant de Colmar Agglomération le 6 octobre. Il appartient désormais aux communes membres de présenter celui-ci à leur conseil municipal pour débat.

Ce rapport a été envoyé aux conseillers municipaux le 24 novembre 2016.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de prendre acte de ce rapport et de ne pas émettre d'observations.

### 5. **OPERATIONS FONCIERES : NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Dans le cadre des opérations foncières menées sur la commune de Jepsheim, il est proposé de nommer un représentant de la commune chargé de signer les actes rédigés sous la forme administrative.

**Le Conseil Municipal décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (KLEIN Jean-Paul) :**

- de nommer Monsieur Jean-Paul KLEIN, Adjoint au Maire, pour représenter la commune lors de la signature des actes rédigés sous la forme administrative.
- de dire que pour les actes qui ont fait l'objet d'une délibération, mais qui n'ont pas été formalisés, Monsieur Jean-Paul KLEIN est nommé pour représenter la commune en remplacement de Monsieur SELIG Freddy. Il s'agit des délibérations :
  - n° 2012-019 du 28/03/2012 – rue d'Ostheim (section 4 – parcelle 283/18)
  - n° 2013-027 du 29/05/2013 – rue d'Ostheim (section 58 – parcelle 256/207)
  - n° 2013-064 du 24/10/2013 – rue des Roseaux (section 02 – parcelle 201/91)
  - n° 2013-065 du 24/10/2013 – rue des Roseaux (section 58 – parcelle 259/141)
  - n° 2013-066 du 24/10/2013 – rue Thyssen (section 61 – parcelle 511/176)
  - n° 2013-068 du 24/10/2013 - alignement rue Diebspfad (section 10 – parcelle 180).

## **6. OPERATIONS FONCIERES : ALIGNEMENT RUE DU STADE**

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Jérôme ADOR, géomètre à Colmar, sous le numéro 834 du 18 juin 2013, vérifié par les services du cadastre le 15 juillet 2013.

**Le Conseil Municipal décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (KLEIN Jean-Paul) :**

- d'approuver l'acquisition des propriétés appartenant à Finances et Terroirs Hild désignées ci-après :
  - section 06 – parcelle 143/29 – 212 m<sup>2</sup>
  - section 06 – parcelle 144/29 – 232 m<sup>2</sup>
  - section 06 – parcelle 155/50 – 386 m<sup>2</sup>
- de formaliser l'acquisition à l'euro symbolique.
- d'autoriser M. KLEIN, Adjoint au Maire, représentant la commune dans les formalités d'acquisition, à signer les actes d'achat qui seront rédigés sous la forme administrative.
- de charger le Maire de la suite à y réserver et de l'autoriser à signer tout acte à cet effet.

## **7. REFECTION DU CHEMIN COMMUNAL NORDFELD – PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

La commune de Jepsheim a fait réaliser des travaux d'enrobé sur le chemin rural dit « Nordfeld » pour un montant de 6 000 € HT. Il est proposé de partager la charge de cette dépense pour moitié par l'Association foncière de Jepsheim.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'approuver la refacturation de la dépense à l'Association Foncière pour 3 000 €.

## **8. DIVERS**

- SYMAPAK : compte-rendu de la réunion par Madame Claudine LENNER
- Syndicat Mixte Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr : compte-rendu de la réunion du Comité Directeur par Madame Françoise HARTER.
- Une réflexion concernant l'interdiction du phytosanitaire a été menée par l'ensemble du conseil. Ce sujet demande davantage d'informations sur les solutions à envisager.

***Votre équipe municipale***